

# Service de l'éducation

des collectivités d'outre-mer

de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

## L'EXPANSION DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES À SAINT-BARTHÉLEMY ET À SAINT-MARTIN

« Agir sur les pratiques pédagogiques et éducatives pour faire réussir tous les élèves » est l'objectif général de l'axe 1 du projet de la région académique Guadeloupe. Pour tenir compte des spécificités des deux territoires, D'PASS qui n'est autre que la déclinaison de ce projet à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin, a fixé plusieurs priorités dont la prise en compte du multilinguisme.

En effet, les réalités historiques, linguistiques et économiques des îles du Nord confèrent aux réalités scolaires une approche pédagogique particulière ; la formation des enseignants au FLE (Français Langue Étrangère), l'expérimentation d'un enseignement bilingue français/anglais de même que les dispositifs bi-langues, sont des réponses concrètes à l'impulsion d'atouts linguistiques sous-exploités.

La diversité culturelle observée sur nos territoires s'exprime par une présence quotidienne de l'anglais, de l'espagnol et du portugais pour une majorité importante mais également par celle du créole haïtien et d'autres langues dans des proportions significatives. Si la société civile s'accommode de cette communication plurilingue, force est de constater que l'École a encore du mal à en exploiter les richesses.

Dans sa [note de service du 21 janvier 2016](#), Monsieur le recteur a défini une nouvelle carte académique des langues vivantes étrangères et de la langue vivante régionale, opérationnelle dès la rentrée 2016, en prenant en compte les spécificités inhérentes au caractère archipélagique de la région académique de Guadeloupe. Cette note définit les objectifs suivants :

- proposer un choix de langues vivantes étrangères du cours préparatoire à la terminale susceptible de développer la diversité linguistique ;
- assurer la continuité des apprentissages menés dans une langue vivante étrangère et/ ou régionale du cours préparatoire à la classe de terminale ;
- prévoir la possibilité pour tout élève du premier degré ayant débuté l'apprentissage d'une langue vivante étrangère autre que l'anglais, ou l'apprentissage de la langue vivante régionale, de poursuivre cet apprentissage au sein d'un dispositif bi-langue réparti sur plusieurs classes de 6<sup>ème</sup> ;
- faire des réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+) « une cible prioritaire pour le développement d'une offre linguistique diversifiée dans le premier degré et la mise en place de dispositifs bi-langues de continuité au collège » ;
- proposer un large choix de LV2, y compris les langues de moindre diffusion, dès la classe de 5<sup>ème</sup>.

La circulaire n° 2015-173 du 20-10-2015 ([http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=94580](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94580)) stipule, outre l'offre de deux langues vivantes étrangères dans les zones d'éducation prioritaire, des moyens supplémentaires pour les établissements concernés par les dispositifs bi-langues tels que les collèges de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, pour une meilleure prise en compte du contexte d'enseignement multilingue de ces deux collectivités.

La phase de construction, dans le premier degré en particulier, est lancée pour permettre une meilleure appropriation de l'ensemble des LVE, notamment par l'activation des leviers 2 « Conforter une École bienveillante et

# Service de l'éducation

des collectivités d'outre-mer

de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

exigeante » et 3 « Mettre en place une École qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire », du référentiel de l'éducation prioritaire.

Les tableaux suivants récapitulent les langues enseignées dans les écoles élémentaires et les dispositifs bi-langues mis en place dans les EPLE à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin :

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES	LANGUES ENSEIGNÉES	CLASSES CONCERNÉES
École élémentaire de Gustavia	Anglais	3 CP – 3 CE1 – 3 CE2 – 3 CM1 – 2 CM2
Omer ARRONDELL	Anglais	3 CP – 3 CE1 – 3 CE2 – 3 CM1 – 2 CM2
	Espagnol	1 CE1 – 1 CM2
Émile CHOISY	Anglais	2 CP – 2 CE1 – 1 CE2 – 2 CM1 1 CM1/CM2 – 2 CM2
	Espagnol	1 CE2
Nina DUVERLY	Anglais	3 CP – 3 CE1 – 3 CE2 – 3 CM1 – 3 CM2
Elie GIBS	Anglais	2 CP – 1 CE1 – 3 CM1 – 3 CM2
	Espagnol	1 CP – 2 CE1 – 2 CE2
Aline HANSON	Anglais	2 CP – 3 CE1 – 4 CE2 – 3 CM1 1 CM1/CM2 – 2 CM2
	Espagnol	2 CP
Émile LARMONY	Anglais	2 CP – 2 CE1 – 1 CE1/CE2 – 1 CM1 1 CM2
Marie-Amélie LEYDET	Anglais	3 CP – 3 CE1 – 2 CE2 – 4 CM1 – 2 CM2
	Espagnol	1 CE1 – 1 CE2 – 1 CM2 1 CE1 – 1 CE2 – 1 CM2
Marie-Antoinette RICHARDS	Anglais	1 CP – 1 CE1 – 1 CE2 – 1 CP/CE1/CE2
Clair ST-MAXIMIN	Anglais	1 ULIS – 3 CP – 4 CE1 – 2 CE2 – 3 CM1 4 CM2

# Service de l'éducation

des collectivités d'outre-mer

de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

	Espagnol	1 CE2 – 1 CM1
Hervé WILLIAMS	Anglais	1 ULIS - 2 CP – 4 CE1 – 3 CE2 – 2 CM1 1 CM1/CM2 – 2 CM2
	Espagnol	1 CP

Établissements scolaires	Classes concernées par un dispositif bi-langues (enseignement d'une deuxième langue autre que l'anglais)
Collège Mireille Choisy	Un regroupement de 16 élèves à partir de 2 classes de 6 <sup>ème</sup> : anglais et espagnol.
Collège Mont des Accords	Deux classes de 6 <sup>ème</sup> de 21 élèves chacune : anglais et espagnol.
Collège de Quartier d'Orléans	Deux classes de 6 <sup>ème</sup> de 25 élèves chacune : anglais et espagnol.
Collège de la cité scolaire Robert Weinum	Regroupement de 22 élèves à partir de 4 classes de 6 <sup>ème</sup> : anglais et espagnol.

Les bénéfices didactiques du dispositif bi-langues sont indéniables et certains permettent d'étayer la pertinence d'un tel dispositif, à savoir :

- des transferts méthodologiques d'une langue à l'autre favorisant l'accentuation du rythme de travail et par la même, celle de la motivation ;
- des progressions linguistiques, thématiques et méthodologiques peuvent être le résultat de rapprochements entre les deux langues ;
- les langues vivantes n'étant plus réduites à une discipline support dans les EPI, elles y prennent une place prépondérante donnant une autre dimension à l'ancrage culturel.

Toutefois, les acquis non linguistiques constatés ne sont pas des moindres, par exemple :

- Les langues étrangères sont considérées plus comme un moyen de communiquer que comme une simple discipline scolaire ce qui influe sur un apprentissage efficace ;
- Les comportements en classe des élèves concernés par le dispositif bi-langues diffèrent des comportements des élèves qui n'étudient qu'une langue et se traduisent par une vivacité certaine, une rapidité dans l'exécution du travail et un intérêt flagrant.

Si l'enseignement des langues vivantes, dans la réforme du collège, répond à deux critères principaux qui sont de favoriser la précocité et le renforcement des apprentissages et de favoriser, autant que possible, la continuité de ceux-ci, les objectifs de la priorité 5 du projet de la région académique Guadeloupe légitiment aisément le développement des compétences linguistiques et numériques, la culture du dialogue, l'ouverture internationale et l'éducation citoyenne.